

délibération :
D_2018_8_8

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Septembre 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 20

**Objet : Décision Modificative
n°2 - Budget Régie de
Transport**

Pouvoirs :

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Primitif 2018 de la Régie de Transport ont dû être réajustés, depuis le vote du Budget, suite à la réparation du grand bus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement : 0 €

Dépenses : - 632,00 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 3 592,00 €

Art. 6066 - Carburants : 1 400,00 €

Art. 6135 - Locations mobilières : - 4 338,00 €

Art. 61551 - Matériel roulant : 6 000,00 €

Art. 6168 - Primes d'assurances - Autres : 530,00 €

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : - 3 822,00 €

Art. 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement : - 3 822,00 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : - 3 000,00 €

Art. 023 - Virement à la section d'investissement : - 3 000,00 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 230,00 €

Art. 6542 - Créances éteintes : 230,00 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 2 368,00 €

Art. 6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 2 368,00 €

Recettes : - 632,00 €

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation : 2 368,00 €

Art. 7473 - Subventions et participations - Département : 2 368,00 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : - 3 000,00 €

Art. 775 - Produits des cessions d'éléments d'actif : - 3 000,00 €

AR PREFECTURE

016-211602362-20180914-D_2018
Reçu le 02/10/2018

Section d'investissement : 0 €

Dépenses : - 93 200,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : - 93 200,00 €

Art. 2182 - Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition : - 93 200,00 €

Recettes : - 93 200,00 €

Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation : - 3 000,00 €

Art.021 - Virement de la section d'exploitation : - 3 000,00 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : - 90 200,00 €

Art.1641 - Emprunts en euros : - 90 200,00 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget de la Régie de Transport 2018 présentée ci-dessus.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/09/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 OCT. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET

